

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 29 avril. — On lit dans le *Moniteur* : Le duc de Trévise à M. le ministre des affaires étrangères.

L'empereur de Russie a donné son adhésion au traité du 15 novembre, et la ratification vient d'en être envoyée à Londres.

Petersbourg, le 16 avril 1832.

— On lit dans le *Courrier français* :

« On dit qu'une dépêche télégraphique est partie, et qu'un courrier extraordinaire a été expédié pour annoncer à M. Thiers qu'il est nommé ministre de l'instruction publique. »

— On a remarqué que les mariages célébrés dans les 12 arrondissements de Paris depuis le 1<sup>er</sup> avril, ne s'élèvent pas à la 20<sup>e</sup> partie de ceux qui ont lieu ordinairement par mois dans cette capitale.

— Voici l'extrait d'une lettre de Madrid qui nous parvient d'une source authentique :

« Les démarches combinées du ministre d'Angleterre et du chargé d'affaires de France auprès du cabinet espagnol, viennent d'obtenir de ce cabinet l'assurance formelle que l'Espagne n'interviendra pas en Portugal, et qu'elle gardera vis-à-vis de ce pays la même neutralité que la France et la Grande-Bretagne. »

(Nouvelliste.)

La convalescence de M. le comte d'Argout est aussi heureuse que rapide. Tout annonce à une époque très-rapprochée son complet rétablissement.

— On lit dans le *Moniteur*, bulletin du 28 :

« Décès dans les hôpitaux et hospices, 46; décès à domicile, 120; total 166. »

Sortis guéris des hospices et hôpitaux, 77.

— Du 26 au 27, il n'est mort qu'un seul homme dans les hôpitaux militaires de Paris. Il en est mort deux du 27 au 28.

— Du 28, à 8 heures du matin au 29 même heure, 127 décès à domicile.

Plusieurs rechutes ont eu lieu hier à l'Hôtel-Dieu parmi les cholériques en convalescence, par l'imprudence d'un infirmier qui, à l'insu des médecins, leur procura des alimens. Cet homme a été renvoyé sur-le-champ.

— La somme des décès à domicile et dans les hôpitaux, le 28, offre encore une diminution sur le chiffre du 27; il faut remarquer cependant que cette diminution n'est que relative à la mortalité des hôpitaux. A domicile, où le dernier bulletin portait 111 décès seulement, on en comptait hier 120, c'est là une preuve à ajouter à toutes celles que nous avons déjà fait valoir sur la différence qu'il y a entre deux classes de la population qui ont été atteintes par l'épidémie à des époques différentes. La première, celle qui a peuplé les hôpitaux pendant plus de 15 jours, en est maintenant au terme de l'épidémie. Aussi les vicissitudes atmosphériques ont elles beaucoup moins de prise aujourd'hui sur la mortalité de cette classe, que sur celle de la seconde; ayant subi plus tard la maladie, celle-ci ne peut espérer vainement retarder sa marche décroissante, comme les influences atmosphériques.

— M. Guizot qui se trouvait mieux hier, a été saisi ce matin de nouvelles crampes et coliques. On a aussitôt envoyé chercher le médecin. On dit que sa position n'a rien de dangereux.

— M. le lieutenant-général baron Hubert, grand-officier de la légion-d'honneur, vient de mourir.

— M. Laud, chef de l'administration des douanes, est mort du choléra.

— M. Destourbet, oncle de M. Régnier-Destourbet, homme de lettres, est mort aujourd'hui du choléra.

— La belle-mère de M. de Peyrounet, est morte à Ham, il y a quelques jours.

## BELGIQUE.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mai. — Hier, vers 3 heures de relevée, le roi s'est rendu à la fabrique de M. Story, à Laeken, qu'elle a visitée dans tous ses détails; se faisant expliquer les différens travaux qu'on y exécute; S. M. y est restée deux heures, et en est sortie en témoignant toute sa satisfaction de la parfaite organisation de cet établissement.

— M. Van de Weyer est reparti hier soir pour Londres.

— Plusieurs dames attachées à la famille du roi Guillaume par d'anciennes relations ou par les places qu'elles occupaient à la cour, et qui étaient restées à La Haye sont rentrées ces jours derniers en Belgique. On cite entr'autres M<sup>lle</sup> Pauline d'Oultremont, dame d'honneur de la reine, et M<sup>me</sup> Vanderfosse.

— M. Ch. de Brouckère a reçu hier des officiers du quatrième régiment d'infanterie une magnifique boîte de pistolets. Cette boîte était accompagnée d'une lettre du colonel Leboute, qui remerciait M. de Brouckère, au nom de tous les officiers de son régiment, des services par lui rendus à l'armée, et le pria d'accepter ce gage de reconnaissance de ses camarades du quatrième. Sur le canon des pistolets on a gravé: *Les officiers du 4<sup>e</sup> régiment, à M. Charles de Brouckère, colonel aide de camp de S. M.*

— On apprend que le général polonais Langermann est nommé commandant de la 2<sup>me</sup> brigade de cavalerie en remplacement du général Tabor appelé au commandement militaire du Luxembourg. Le colonel de Lescailla, par suite de cette mutation, irait remplacer dans le commandement de la Flandre orientale le colonel Moyard mis en disponibilité.

— On assure que M. le lieutenant-colonel du 2<sup>me</sup> régiment de lanciers, mis en non-activité, demeurera en jouissance de sa solde entière et des rations de fourrage, jusqu'à la paix.

— D'après un rapport adressé au ministre de la guerre par M. le colonel Steven, commandant militaire de la province de Limbourg, les deux employés de douanes de cette province, qui avaient été enlevés par les troupes hollandaises, ont été rendus le 25 avril à la liberté, sans avoir subi de mauvais traitemens. Ces employés avaient été saisis dans le rayon de la forteresse. (*Moniteur.*)

— Deux escadrons du régiment des cuirassiers ont dû arriver hier à Gand; les avant-postes y étaient arrivés la veille.

— La haute-cour militaire dans son audience publique du 27 avril, a condamné 1<sup>o</sup> les nommés Seys et Tassier, le premier fourrier, le 2<sup>o</sup> caporal au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à trois années de détention comme coupables de s'être mis à la tête d'une sédition; 2<sup>o</sup> les nommés Serfonteyne, lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, et Ittral, sergent-major au 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à trois mois de détention comme coupables d'avoir été les chefs, auteurs et instigateurs de la sédition ou révolte générale des militaires de la légion étrangère contre leurs supérieurs. La cour a confirmé les jugemens en causes de Vandermaesen, condamné à la mort par les armes, comme coupable d'insubordination avec voies de fait, envers son supérieur en grade, et du nommé Vanarde, déclaré déchu de l'état militaire et condamné à 3 ans de brouette comme coupable de vol.

— On écrit de Seneffe, 30 avril: « Demain nous sommes au 1<sup>er</sup> mai, c'est le jour fixé par M. de Theux pour l'ouverture du canal de Charleroi. Quoi qu'il en soit de cette promesse, nos rivages sont

couverts de charbons; les charrois sont établis; les ouvriers sont prêts. Des préparatifs assez considérables ont été faits par MM. Dessaux et Bailli, et nous n'attendons que l'exécution de la parole de M. de Theux pour voir notre petite ville reprendre un peu d'activité. »

— Jean Baptiste Glibert, âgé de 14 ans et demi, né à Frasnes, arrondissement de Charleroy, a été arrêté ces jours derniers à Merbes Sainte-Marie, étant soupçonné d'avoir assassiné le nommé Martin, de Belgrade, amené dans les prisons de Namur, il vient d'avouer qu'il était l'auteur de ce crime, qui a été accompagné de circonstances atroces, et dans le seul but de soustraire de l'argent. Il prétend avoir été assisté par quelqu'un pour commettre ce crime; toutes ses dépositions à cet égard ont été reconnues fausses jusqu'à ce jour, et il paraît maintenant prouvé qu'il n'avait aucun complice.

— On lit dans un journal de Bruxelles la lettre suivante :

Bruxelles, le 30 avril 1832.

Messieurs les rédacteurs, veuillez me permettre de me servir de la voie de votre journal, pour déclarer sur l'honneur, que je suis étranger à tous les articles qui ont paru dans les journaux de Bruxelles sur M. le général Langermann et sur moi. C'est une polémique que je n'aime pas, car je ne connais rien de plus ridicule que de parler de soi. C'est donc la première et la dernière fois que j'en entretiendrai le public: j'y suis, bien malgré moi, forcé aujourd'hui par les récits inexacts publiés sur mon compte.

J'ai été profondément peiné d'un article qui a paru dans un journal qui pour être bienveillant envers le général Langermann et moi, a été injuste envers les officiers supérieurs de l'armée belge: et je le déclare ici, j'ai partagé le sentiment qu'il a dû leur causer.

Soldat à 18 ans dans les rangs d'un régiment composé de Belges, j'ai appris à estimer leur bravoure et leur capacité: colonel depuis près de cinq ans en France, après avoir passé par tous les grades, les événemens politiques de mon pays m'ont privé de celui de maréchal-de-camp demandé pour moi par M. le maréchal Clauzel pour ma conduite à Alger et à Bone: une démarche irrésolue mais dictée par l'honneur, le patriotisme, et le dévouement au roi Louis Philippe, m'a fait perdre le commandement du 49<sup>e</sup> régiment devant Lyon: malheureux, mais avec une conscience sans reproches, j'ai offert mes services au roi Léopold, il a daigné les accueillir: je suis venu ici avec l'autorisation de mon gouvernement, autorisation qu'il m'a fallu solliciter long-temps, car le roi Louis Philippe voulait me conserver et m'avait fait donner un commandement auquel j'ai dû renoncer; pour rester fidèle aux engagements pris avec la Belgique.

Je suis en Belgique pour servir une belle et noble cause: la cause d'un peuple qui combat pour son indépendance. J'y apporterai toute l'énergie d'une âme de feu et d'un corps de fer: je ne demande à l'armée Belge qu'accueil fraternel et bienveillant; l'estime s'inspire et ne se commande pas, je le sais; j'aurai la sienne si les Hollandais nous attaquent: mes amis savent que je me trouve toujours aux premiers rangs quand on marche à l'ennemi, et aux derniers quand on en revient: je ne manquerai pas en Belgique aux habitudes de 23 ans, de 40 campagnes, de 45 batailles et de plus de 400 combats: j'ai à justifier la confiance et les bontés du roi Léopold, j'en désire vivement l'occasion.

La Belgique me trouvera dévoué comme ses enfans, brave comme eux si je puis, mais surtout comme eux prêt à mourir pour elle.

Veuillez agréer, messieurs les rédacteurs, l'assurance de la considération très-distinguée de votre serviteur.

Le général de brigade, *Magnan.*

Le bulletin sanitaire du département français du Nord, d'après les documens parvenus le 27 avril au soir donne 60 malades et 37 décès.

Dans l'arrondissement de Cambrai le bulletin sanitaire jusqu'au 28, dit qu'à Villers-Plouich, où la maladie n'avait atteint jusqu'à ce jour qu'une femme venue de Paris, et semblait devoir se borner à cette victime, un nouveau cas s'est déclaré le 27 chez une femme de 36 ans, enceinte, et qui était indisposée depuis quelques jours.

Dans la commune de Marcoing, qui se trouvait dans la même situation que celle de Villers-Plouich, deux

femmes tombées malades, hier 27, paraissent être atteintes du choléra.

A Rumilly, un nouveau cas s'est déclaré le 26, chez un homme de trente-six ans. Point de décès nouveau.

A la Neuville-St.-Remy, l'homme atteint le 25 au soir, est mort le 27 au matin.

A Cambrai, un jeune homme de 14 ans, conducteur d'un bateau stationné sur le canal de Saint-Quentin, a présenté, hier soir 27, des symptômes de choléra.

Un nouveau cas s'est déclaré hier 27, à la Neuville-Saint Remy, sur la mère de l'homme décédé le même jour.

Elle était indisposée depuis le 25. En totalité, depuis l'invasion de la maladie, 31 malades et 17 décès.

Dans la journée du 27, trois nouveaux cas de choléra se sont déclarés à Douai. Les victimes sont un enfant de 13 mois, un ouvrier mégissier, mort en 4 heures de temps, âgé de 34 ans.

Dans la campagne, les rapports signalent les cas suivants :

Lallaing, 1 cas; Gœulzin, 1 cas; Courchelette, 1 cas. A Vitry (Pas-de-Calais) mais à deux lieues de Douai, 3 cas de choléra, dont un mort.

Une lettre de la Capelle, en date du 24 avril, dit qu'il y a eu 30 malades et 16 morts.

Le choléra est à Chauny et y fait de grands ravages.

#### SÉNAT.

Séance du 30 avril. — L'ordre du jour est le rapport de la commission chargée de l'examen du budget des finances.

M. le comte Vilain XIII, au nom de la commission, émet le vœu qu'un meilleur système d'impôts soit adopté pour l'année 1833, mais reconnaissant d'un côté que des économies plus fortes que celles adoptées par la chambre des représentants sont impossibles, et s'étant assuré de l'autre que les allocations telles qu'elles sont fixées, répondent aux besoins du service, il conclut à l'adoption du budget des finances tel qu'il est présenté.

La chambre ordonne l'impression. M. le marquis de Rhodes fait la troisième lecture du projet de loi relatif à la naturalisation de M. le général Evain qui est adopté d'abord article par article, et ensuite dans l'ensemble, par appel nominal.

Le projet sera envoyé à la chambre des représentants. M. le marquis de Rhodes donne lecture du projet de loi relatif au transit des grains.

M. le baron Dubois motive son vote en faveur du projet. M. Coghon rappelle les motifs qu'a eus le gouvernement provisoire pour empêcher l'exportation de nos grains, et autoriser l'importation des grains étrangers, il craignait l'élévation du prix des céréales, et, si à cette époque le transit a été défendu, c'est l'impossibilité où était le gouvernement provisoire d'empêcher la fraude.

Le ministre promet que le plutôt possible, il présentera une loi sur l'importation des céréales, combinée avec les prix des grains plus ou moins élevés dans notre pays. Il promet aussi que le système d'entrepôt sera étendu le plus possible.

M. E. de Robiano demande quelques explications sur la loi de 1826, qui, au moyen du projet actuel, devient applicable.

M. Coghon explique que les grains pourront entrer par tous les bureaux désignés à présent pour les entrées; il promet que toutes les mesures sont prises pour éviter les abus et la fraude.

La discussion est close. La question s'élève ensuite de savoir si pour gagner vingt-quatre heures, on doit, en déclarant la loi urgente, passer immédiatement au vote. On convient de déclarer qu'il y a nécessité de passer au vote immédiat.

Après la troisième lecture la loi est adoptée.

#### Affaire de M. Thorn.

M. le président annonce que M. Lefebvre Meuret a déposé sur le bureau, la proposition suivante, dont M. de Rhodes donne à l'instant lecture.

« J'ai l'honneur de faire au sénat la proposition de voter une adresse au roi, tendant à demander, à la face de l'Europe, satisfaction pour l'acte d'hostilité commis par le roi de Hollande, par l'enlèvement de notre honorable collègue, M. Thorn. »

Bruxelles, le 30 avril 1832. Signé Lefebvre-Meuret. La proposition est appuyée. Son auteur est admis à la développer.

M. Lefebvre-Meuret : Le 26 de ce mois, M. E. de Robiano a fait une proposition, dont le but était d'aviser aux meilleurs moyens d'obtenir satisfaction du roi de Hollande, pour l'acte d'hostilité commis par ses agens. Le sénat eut ainsi manifesté la douleur qu'il éprouve de l'attentat commis contre un de ses membres.

La déclaration de M. de Meulenaere, que le gouvernement avait été lui-même profondément ému par un manque de foi, une violation du droit des gens, telle qu'on ne pouvait la prévoir, a fait passer à l'ordre du jour sur la proposition que je rappelle. Je conçois que le sénat a pu prendre cette décision, quand on pouvait comprendre des paroles de

M. le ministre, que le roi de Hollande n'attendait qu'un rapport officiel pour donner satisfaction. Je demanderai cependant, comment concevoir qu'il faille un rapport officiel pour désavouer une violation flagrante de territoire, un acte manifeste d'hostilité? Il me semble, que, au moins, quant au principe, une déclaration non équivoque eut dû être exigée à l'heure même, du roi de Hollande, sauf à examiner ensuite les circonstances. Mais Guillaume a donné une réponse évasive et l'on s'en est contenté.

Depuis lors, quatre jours se sont écoulés, et pendant ces quatre jours, le bruit a couru qu'une nouvelle agression avait eu lieu contre l'une des communes du Luxembourg; le fait n'a été ni avoué, ni démenti officiellement; pendant ces quatre jours, des rapports sont parvenus au gouvernement, et ce fait est constant, que des mouvements de troupes hollandaises ont eu lieu vers les frontières du Brabant septentrional.

Je pourrais citer encore d'autres faits, dequels il résulte pour moi, que ce serait nous leurrer d'un faux espoir, que d'attendre de la part du roi de Hollande, la réparation à laquelle nous avons droit, que nous devons exiger, sous peine de la perte de l'honneur pour la nation et pour le roi.

Messieurs, un simple citoyen belge eut été, comme M. Thorn, victime d'un infâme guet-à-pens, que vous me verriez apporter un empressement égal, une chaleur égale dans sa défense.

Mais je ne me dissimule pas que le fait dont nous avons à nous plaindre prend encore plus de gravité dans le caractère public de celui qui en est victime. Il n'est pas possible que le sénat garde un plus long silence.

Je demande qu'une commission soit nommée aujourd'hui, à l'effet de nous proposer à l'ouverture de la séance de demain, la rédaction d'une adresse au roi, tendant à demander à la face de l'Europe satisfaction pour l'acte d'hostilité commis par le roi de Hollande par l'enlèvement de notre honorable collègue M. Thorn.

La discussion est ouverte sur la question de savoir si la chambre prend la proposition en considération.

M. E. de Robiano pense que le sénat sans adopter la proposition textuelle de M. Lefebvre, pourrait nommer une commission qui serait chargée de demander des explications aux ministres sur l'état des négociations relatives à M. Thorn.

M. Quarré rend justice aux intentions de M. Lefebvre, mais il croit qu'avant d'y donner suite, il faut inviter le ministre des relations extérieures à se rendre dans l'assemblée, pour savoir s'il n'a pas reçu de nouvelles communications.

MM. de Rouillé et E. de Robiano appuient la nomination d'une commission dans le but indiqué par M. E. de Robiano.

M. Lefebvre-Meuret s'y rallie.

M. de Rasse : Nous ne pouvons établir un comité de surveillance, et nous ne pouvons d'ailleurs interrompre l'ordre de nos discussions.

M. Vilain XIII pense que le sénat n'a pas le droit de faire une adresse au roi, il n'a que le droit d'enquête.

M. H. de Mérode cite l'art. 21 de la constitution, en vertu duquel les autorités constituées ont le droit de présenter des pétitions en nom collectif.

M. de Sécus. Le gouvernement n'a pas attendu les observations du sénat pour faire des démarches vigoureuses en faveur de M. Thorn; il nous a donc donné sujet d'avoir toute confiance en lui.

Puisqu'on a référé à Londres et à Paris, il faut laisser le temps de faire le voyage. Toute nouvelle démarche serait prématurée.

M. F. de Robiano. Les débats que cet incident vient de soulever, me prouvent qu'une adresse au roi est la seule résolution opportune que nous puissions adopter.

Plusieurs membres échaient encore quelques mots.

M. E. de Robiano rédige une nouvelle proposition ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de proposer au sénat de nommer une commission qui se mettra en rapport avec le ministre des affaires étrangères, à l'effet de connaître les démarches qu'il a faites pour obtenir la liberté de M. Thorn. »

Elle est appuyée, mais après de nouvelles explications, M. de Baillet propose de la remplacer en chargeant le président de faire connaître au ministre le désir des sénateurs d'être instruits des négociations relatives à M. Thorn. Cette troisième proposition est également appuyée.

M. E. de Robiano retire sa proposition sans pourtant admettre tout ce qui s'est dit pour la combattre.

M. Lefebvre Meuret : Je maintiens la mienne.

M. de Rouillé déclare s'emparer de celle de M. E. de Robiano; il est appuyé par M. F. de Robiano.

La discussion continue sur la proposition de M. de Baillet.

M. F. de Robiano objecte qu'elle présente les mêmes inconvénients que celle de M. E. de Robiano : il est difficile de déléguer au président un pouvoir qu'on conteste à une commission. Il considère la proposition de M. Lefebvre comme de nature à donner de l'appui au gouvernement.

M. Quarré renouvelle, par une proposition écrite, la demande que le ministre soit invité à se rendre demain dans l'assemblée.

Les propositions de MM. Quarré, de Baillet et E. de Robiano, cette dernière devenue celle de M. de Rouillé, sont successivement mises aux voix et rejetées.

La discussion est ouverte sur la proposition de M. Lefebvre Meuret.

MM. de Robiano et Lefebvre Meuret insistent de nouveau pour son adoption, ce dernier fait remarquer que les raisons données par MM. de Rasse et de Sécus contre une commission, s'appliquent également au pouvoir qu'on propose de donner au président, et que l'antécédent serait tout aussi fâcheux, si fâcheux antécédent il y a.

M. d'Aelschoot la combat. Il s'étonne qu'on ait cité l'exemple de Bonaparte, dont le système d'adresses et de députations n'était qu'une véritable jonglerie.

MM. de Snoy et Vilain XIII demandent qu'on ait confiance dans les démarches du gouvernement.

M. H. de Mérode : Si Bonaparte croyait se donner de la force avec des députations de commande, quel appui le gouvernement ne recevrait-il pas dans une démarche spontanée comme celle qu'on vous propose et sur laquelle personne ne peut se méprendre? On trouve toujours de la force dans la vérité.

M. Dupont d'Athènes demande l'ajournement.

M. Quarré : Si je suis bien informé M. Van de Weyer part ce soir, et sans doute il sera chargé de faire de nouvelles instances à Londres pour cette affaire.

M. F. de Robiano : Si M. Van de Weyer partait avec l'adresse du sénat, cela donnerait plus de poids à ses réclamations. Que gagnons nous à attendre? Je pense au contraire que nous perdons.

L'occasion de parler sera perdue pour nous, quand le pays demande à hauts cris que le sénat parle.

La question d'ajournement est mise aux voix.

La proposition de M. Lefebvre-Meuret est ajournée avec cette restriction qu'elle devra être reproduite avant la séparation du sénat.

La séance est levée à 4 heures moins un quart.

Demain séance à 2 heures.

#### LIÈGE, LE 2 MAI.

On lit dans l'Indépendant le post-scriptum suivant :

« Nous recevons une lettre de Hasselt, qui nous annonce comme chose positive, que le quartier-général du prince d'Orange, est en-deçà d'Eindhoven, à deux lieues de notre frontière. »

— Sont nommés membres de la chambre de commerce et des fabriques de Liège, ou maintenus dans leurs fonctions : MM. Joseph Bellefroid, François Jamme, Pirlot-Terwagne, Max. Lesoinne, Aug. Francotte, Jos. Jamme. M. Max. Lesoinne est nommé président, et M. P. J. Francotte, vice-président.

— Les journaux anglais du 28 avril, ne contiennent aucune nouvelle politique.

Le Courier dit que le choléra fait des grands ravages en Irlande.

Le dernier rapport du choléra à Londres est de 10 nouveaux cas et de 2 décès.

L'emprunt belge a été coté aujourd'hui à la hausse à 2 1/4 3/4 de prime.

— On écrit de Bois-le-Duc, 26 avril :

« S. A. R. le prince feld-maréchal s'est rendu hier à Nimègue, pour y prendre congé de S. A. R. la princesse Frédérique des Pays-Bas et de S. A. R. le prince Albert de Prusse, qui se rendent à Berlin. Il est revenu ce matin de bonne heure. »

« On assure que S. A. R. fera au premier jour l'inspection des troupes de l'armée en campagne. »

#### EXCURSIONS DES HOLLANDAIS.

Les Hollandais poursuivent leur système d'excursions et d'enlèvement : il est temps que l'on châtie leur insolence et que l'on mette un terme à des tentatives dont l'honneur Belge souffre et s'indigne. Jusqu'ici qu'a fait le ministère? Quelques phrases au sein des chambres, deux ou trois lettres à la conférence peut-être, et voilà tout! Est-ce ainsi qu'on doit venger des affronts à la dignité nationale et des violations aussi scandaleuses du droit des gens? Que le gouvernement prenne enfin la seule attitude qui lui convienne, qu'il fasse un appel au courage de l'armée et qu'il la charge d'obtenir satisfaction pour tant de sanglantes insultes. Elle brûle d'en venir aux mains avec un ennemi qui la brave et ne se montre si déloyal que parce qu'il compte sur l'impunité, elle se plaint avec amertume de l'inertie à laquelle on la condamne et elle attend avec impatience l'ordre de marcher en avant; qu'on le donne cet ordre, et bientôt les soldats de Guillaume recevront, n'en doutons pas, le prix qui leur est dû.

Non contents de l'enlèvement de M. Thorn, du receveur de Lanacken, de plusieurs employés aux douanes, non contents de leurs tentatives au château de Caster et à la maison de campagne de M. Destouvelles, les Hollandais viennent de commettre encore un attentat du même genre dans les environs de Maestricht. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet :

Tongres, le 1<sup>er</sup> mai 1832.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Hier, les Hollandais ont fait une nouvelle excursion du côté de Montenaken et de Heerlen et

ont encore enlevé un douanier. M. de Meulenaère ne dira pas du moins que celui-là doit son arrestation à un acte d'imprudenc; car il ne s'était pas aventuré dans le rayon de la forteresse. C'est à une lieue et demie de Maestricht qu'il a été arrêté. Jusqu'à quand le ministère se montrera-t-il impassible devant ces indignes violations du droit des gens? Qu'il y prenne garde. Il est le gardien de l'honneur national; s'il se montrait impuissant à défendre ce dépôt sacré, que deviendrait-il? Agréez, etc.

#### POLITIQUE INTÉRIEURE.

(2<sup>e</sup> article.)

Si la situation intérieure de la Grande-Bretagne ne doit guères constituer pour nous un objet digne d'envie, celle de la France ne doit pas exciter d'avantage une jalouse admiration de notre part. Le déchaînement de mille passions ennemies a failli plus d'une fois couvrir toute la surface de cette belle contrée de sang et de ruines. Ce n'est que par la force des bayonnettes qu'on est parvenu à les refouler dans le cercle de l'ordre légal. Encore les voyons-nous de temps en temps déborder, par bonds irréguliers et impétueux, de leur lit de fange, et soulever autour d'elles une terreur qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, porte des coups terribles à la fortune publique.

La Vendée ferment toujours. Le Midi presque tout entier est exploité par le carlisme. L'ignorance et la superstition y règnent dans tout l'intensité de leur puissance de 1815. Là se propage la croyance que le choléra est un fléau envoyé par la Divinité pour punir les Français de leur soulèvement contre Charles X, et ces idées sont accueillies avec d'autant plus de faveur que l'abattement occasionné par les ravages de l'épidémie s'étend sur une échelle de plus en plus vaste. Ce n'est pas tout. Des bruits d'invasion prochaine, de coalition européenne contre la France, répandus par quelques carlistes et répétés par les *niais* du parti libéral, redoublent l'inquiétude et arrêtent la circulation des capitaux déjà si restreinte.

En vain le ministère fait-il démentir, par ses organes accoutumés, ces bruits alarmans; le peuple, enclin à croire à tout ce qui est absurde ou mauvais, refuse d'écouter la voix du gouvernement, et ne cesse de répéter, parce qu'il l'entend dire à ses côtés vingt fois par jour, que le gouvernement se trompe. Aussi la défiance est-elle devenue presque générale.

Aux carlistes se joignent les républicains, plus audacieux que les premiers, mais bien moins prudents. Les attermoiemens et les demi-mesures ne leur inspirent qu'aversion et dégoût. Ils vont plus droit au fait que les carlistes. Aussi, tandis que la *Tribune* en est à son 45<sup>e</sup> procès, la *Gazette* ne s'en est pas attiré un seul. Les républicains cherchent à soulever plus directement les masses dont ils se proclament les uniques et véritables représentans. Indépendamment du vote universel, ils réclament une loi agraire. Ils ne se bornent pas non plus à des attaques contre la *politique* des hommes placés à la tête du gouvernement, non, ils vont jusqu'aux hommes eux-mêmes, et les couvrent d'outrages et de boue. Louis-Philippe est tous les jours personnellement injurié par les feuilles de ce parti. Les tribunaux, il est vrai, sont loin de sanctionner par leurs arrêts ces actes criminels; mais dix mille de leurs arrêts ne sauraient rendre à la royauté le lustre que l'articulation d'un seul fait outrageant lui enlève.

Du roi, le parti républicain descend aux industriels opulens, contre lesquels il cherche sans cesse à soulever les prolétaires.

Les désastres de Lyon sont venus révéler, comme par un coup de foudre, les souffrances des populations les plus laborieuses. Le drapeau noir, qui portait ces mots étranges: *vivre en travaillant, ou mourir en combattant*, n'a pas encore été livré aux flammes par les mains qui l'avaient arboré sur les clochers de Lyon. Quoiqu'il ne flotte plus à côté de l'étendard tricolore, il n'en repose pas moins, menaçant et sombre, au fond de quelque misérable grenier d'où le désespoir pourrait bien le retirer un jour, si le gouvernement ne se hâte de rétablir, par quelque mesure que ce soit, l'équilibre entre la production et la consommation.

Et qu'on y prenne garde, les républicains aidés des carlistes, font tout ce qui dépend d'eux pour hâter ce jour. Prodiges d'encouragemens envers les fauteurs de la rébellion, à l'heure de sa plus grande effervescence, ils se répandent aujourd'hui en plaintes hypocrites sur le sort de la classe ouvrière, dont ils accusent le ministère de trahir et d'abandonner les intérêts; c'est là le thème favori de leurs déclamations.

Soulever le pauvre contre le riche n'est pas assez; il faut aussi empêcher qu'un tiers n'intervienne dans la lutte, si jamais elle éclatait, et par conséquent chercher à rendre nuls les efforts que déploierait le gouvernement pour rétablir la tranquillité.

De là, ces fermens de discorde et de haine, jetés entre l'armée et la bourgeoisie; de là, les événemens de Grenoble et ces scandaleux applaudissemens prodigués à la populace qui venait de forcer un régiment à abandonner la ville; de là, ce duel inouï entre la bourgeoisie et l'armée qui eut lieu, aux pieds des remparts de Grenoble, sous les regards d'un général français qui présidait à l'exécution de ce nouveau jugement de Dieu.

#### RUINE DU COMMERCE.

Les journaux orangistes ne cessent de se lamenter sur l'état déplorable du commerce belge: tous les jours, ils renferment de lamentables homélies sur la *misère affreuse* qui nous ronge, sur le *pauvrissement effrayant* qui règne dans nos cités; ils nous annoncent bien sérieusement que le ministère prend des mesures pour envoyer en Amérique une moitié de notre population que le sol belge est désormais inapte à nourrir. Bien qu'on ait mille fois fait justice de toutes leurs déclamations, nos adversaires poursuivent avec une inconcevable assurance, leur œuvre de déception et de mensonge. On ne doit pas néanmoins se lasser de répondre à leurs démentis sans preuves par des faits bien établis, et c'est ce que nous allons faire aujourd'hui encore, en empruntant un article à une feuille qui a sans doute quelque poids aux yeux de nos ennemis, car elle n'a pas témoigné jusqu'ici une grande sympathie pour la révolution:

« Le spectacle d'activité que présente notre port, dit le *Journal d'Anvers*, cette masse de navires qui encombrant nos bassins, forment un contraste rare et singulier avec le formidable appareil militaire déployé dans nos murs. Le commerce et la guerre semblent dans une lutte continuelle, l'un pour nous enrichir et l'autre pour nous menacer. A côté des ouvriers paisibles de l'industrie et de la paix, auprès de nos magasins qui se remplissent de cette masse de produits qui de notre port va se répandre sur une immense surface, on voit les enfans de la guerre travailler avec un redoublement d'efforts; des forts et des batteries s'élèvent et amoncellent de toutes parts les instrumens de destruction.

« Mais nous le disons avec espérance et conviction, les bienfaits du commerce sont réels et nous croyons que tout cet appareil guerrier sera sans résultats funestes pour nous.

« Le mois d'avril a été fécond en arrivages et le plus remarquable, pour le nombre de navires, que nous ayons eu jusqu'à présent. Nos bassins ont été comme par enchantement remplis de bâtimens; la manipulation, le transbordement, tous les mouvemens se font avec un ordre admirable. Les ouvriers du port se trouvent de nouveau en pleine activité; les bateliers de l'intérieur qui depuis la révolution voyaient leurs bateaux chômer dans les criques, trouvent dans nos bassins des frêles pour l'intérieur autant qu'ils veulent, parce que les céréales qui nous arrivent sont immédiatement transbordées et expédiées. Les Américains nous ont apportés des denrées coloniales, surtout des tabacs et coton, deux articles qui semblent acquérir une grande importance pour nous. Le nord nous a fourni des bois, et les navires de la Méditerranée figurent favorablement dans nos arrivages. L'activité a suivi cette progression. On a signalé autrefois un navire qui avait été déchargé en cinq jours; aujourd'hui les Américains d'un tonnage de 400 tonneaux ne séjournent guère que six à sept jours dans le port; le déchargement se fait avec la plus grande économie; un navire de 300 tonneaux paye

tout au plus 90 à 100 francs en bloc aux ouvriers du port qui font l'entreprise du déchargement. Aussi voit-on nos quais encombrés de marchandises sans que cela gêne le passage des chariots. Il n'y a par ci et par là que quelques passages entre les barricades qui font craindre des éboulemens et des accidens; c'est une considération que l'on soumet aux autorités. Nous devons rendre justice aux fonctionnaires publics qui favorisent le développement d'une célérité nécessaire à un si grand mouvement; aussi aucune plainte ne s'est élevée à ce sujet.

« On attend incessamment plusieurs navires appartenant à notre port, arrivant avec pavillon belge de la Havane, Rio-Janciro et autre destination de long cours. Le commerce de sel seulement paraît incliner vers le port d'Ostende. Il n'y a en ce moment que deux chargemens dans le port, tandis que nos voisins ont reçus de grandes provisions. Le marché y doit être plus favorable que chez nous. Il est fâcheux que le banc au sud du bassin depuis le musoir jusqu'au canal aux brasseurs, ne soit plus praticable pour les navires qui ont besoin d'être visités ou nettoyés; plusieurs capitaines partent parce que les frais de carénage sont trop élevés, tandis que sur le banc, ils ne payaient rien. Mais cet inconvénient n'est que temporaire. Les ouvrages de défense disparaîtront; on retrouvera les pieux d'amarrage et on s'en servira, comme autrefois, pour la navigation et pour le commerce. »

M. Lafont, chevalier de la légion d'honneur et précédemment premier violon du roi de France et de l'empereur de Russie, vient d'arriver à Liège.

Il doit y donner dimanche prochain, 6 mai, un concert vocal et instrumental dans lequel il exécutera un *concerto* de sa composition, des *variations brillantes* et une *grande fantaisie* sur des motifs de la *Muette de Portici*; il chantera, en outre, plusieurs romances faites par lui.

Annouer une pareille soirée, c'est promettre les plus vives jouissances à ceux qui aiment la belle et bonne musique. Nous ne parlerons pas du talent de M. Lafont: M. Lafont s'est depuis long-temps acquis une réputation européenne, et comme son nom n'a pas besoin d'éloges, ici l'empressement du public n'a pas non plus besoin d'être sollicité. La seule annonce du concert suffira pour valoir à l'artiste un auditoire des plus nombreux.

#### VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 20 avril 1832.

Présens: Messieurs, Guillaume Plumier, président, Demonceau, Defooz, Nagelsmackers, de Behr, Richard, Billy, Lombard, Frankinet, de Stockhem, Dewandre et Francotte.

MM. Dejaer, de Laminne et Dehasse, empêchés.  
A Bruxelles; membres des chambres: MM. L. Jamme, de Gerlache, Raikem et Leclercq.

La séance s'ouvre à 6 heures moins un quart.  
Le conseil accorde un subside de cent florins pour 1832 à l'école gardienne de Ste.-Véronique.

Le sieur Dejaer demande qu'on lui donne un alignement pour une construction qu'il veut faire à la Boverie. L'alignement général n'étant pas encore fixé pour cette partie de la voirie municipale, et voulant accélérer cette affaire, trois membres du conseil se rendront demain sur les lieux, pour en prendre connaissance et faire leur rapport à la prochaine séance.

L'affaire de la demande de MM. Regnier-Poncellet et Charles Desoer, tendante à obtenir la concession d'un terrain communal sur les Fossés, est également renvoyée à la séance du vingt-quatre.

Le projet de changement dans l'intérieur des bâtimens du collège est ajourné jusques aux vacances.

Le conseil arrête ensuite de la discussion de la proposition de M. Richard, relative à la circulation et à la vente des objets nuisibles à la santé des habitans, que les bourgmestre et échevins consulteront la commission sanitaire pour connaître les objets d'insalubrité qui doivent, en ce moment, fixer particulièrement l'attention de la police pour les dispositions qui resteraient à faire.

Il prend connaissance de la réclamation des sieurs Massin et Michau, fermiers des hospices à Herstal, contre la résolution de la commission de passer un nouveau bail par adjudication publique de la ferme qu'ils occupent. Le bail actuel a été fait le 15 décembre 1826, pour 3, 6 ou 9 années, sans enchères, à l'ancien prix de 1129 florins 75 cents, plus la contribution. La commission qui a reçu une offre plus avantageuse veut user de la faculté du renou à la fin du second triennal (1<sup>er</sup> mars 1833) pour remettre en adjudication publique ladite ferme.

Le conseil reconnaît que cette mesure est en effet, dans les intérêts des hospices, qu'elle est régulière et fondée en droit. Il rejette ladite réclamation.

Les affaires relatives à des contraventions au régleme des taxes municipales sont remises à la prochaine séance.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de la régence, DEMANY.

Il y a déjà de longues années que plusieurs mécaniciens habiles ont reconnu la possibilité de faire marcher les voitures à vapeur sur les routes ordinaires. Evans, le premier qui appliqua avec succès la vapeur aux bâtimens, demandait en 1780 qu'elle fut aussi appliquée aux routes, et chercha à former une compagnie pour réaliser ce projet; mais il fut obligé d'y renoncer, faute de moyens suffisants. Depuis, différens essais plus ou moins heureux ont été tentés; mais, jusqu'ici, les mécaniciens qui ont le mieux réussi n'ont pas triomphé de tous les obstacles qui s'opposaient à ce que ce mode de transport devint d'une utilité générale. Ne pouvant faire des voitures à vapeur pour les routes, ils ont alors imaginé de faire les routes pour les voitures à vapeur. Ils ont donc construit des railways (des chemins à rainure), qui, jusqu'à présent, il faut le dire, ont été très-avantageux pour le public; mais si l'on peut se passer d'un auxiliaire aussi dispendieux qui, indépendamment des frais de premier établissement et d'entretien, exige la possession de terrains considérables, il est évident que l'on augmente dans une proportion considérable l'utilité pour le pays de la puissance de la vapeur.

Des voitures à vapeur avec de larges roues ne dégradent nullement les routes; ce sont les roues étroites et les pieds des chevaux qui les usent et les détériorent. En outre, ces voitures pourront servir tout aussi bien dans un pays de montagnes qu'en plaine; on peut leur donner toutes les directions possibles; elles s'adapteront en un mot sans changement aucun sur toutes les routes actuelles.

On pense que ce but tant désiré est atteint aujourd'hui, et que le public jouira bientôt de voitures à vapeur portant sur les routes ordinaires des voyageurs et des marchandises, et aussi vite qu'on le jugera convenable, une voiture construite à cet effet vient d'être achevée à Birmingham.

La machine est de la force de soixante chevaux, et le poids total de la voiture, y compris la chaudière et les approvisionnements, ne passera pas trois et demi tonneaux (3,500 kilogrammes). Les roues sont très-larges et la chaudière est garantie contre l'explosion.

Le tout est placé sur des ressorts, de façon que le mouvement de la voiture est très-doux. La voiture peut tourner sur elle-même, est très-facile à conduire, et la machine à vapeur peut se changer rapidement soit pour aller en avant, soit pour retourner sur ses pas. On calcule que cette voiture ira de Londres à Birmingham et en reviendra, en douze heures (54 lieues), avec 10,000 kilogrammes de marchandise, ou 200 voyageurs.

Le comité nommé par la chambre des communes, pour l'examen des voitures à vapeur, a conclu que l'application de la vapeur aux routes ordinaires lui paraît de la plus haute importance; que la possibilité de l'application lui semble établie, et que la loi devrait protéger cette application par tous les moyens possibles. La chambre des communes a rendu un bill pour fixer le droit de barrière sur les voitures à vapeur à un tarif très-bas.

Nous apprenons que, d'après cette sanction, une compagnie va se former à Birmingham, pour établir des voitures à vapeur entre Londres et Birmingham, et qu'elles commenceront à rouler aussitôt que le nombre suffisant de voitures pour le service de cette route sera construit.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE du 1<sup>er</sup> mai.

*Naisances*: 6 garçons, 2 filles.

*Décès*: 4 garçons, 2 hommes, savoir: Dieudonné Thonon, âgé de 75 ans, journalier, rue devant les Carmes, veuf de Marie Joseph Deruelle. — Pierre Joseph Ponsart, âgé de 54 ans, cultivateur, Quai d'Avroy, célibataire.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Mlle. Victoire PÉPINSTER, a l'honneur d'annoncer son arrivée avec un fort bel assortiment de *MODES* et *LINGERIES*, choisis dans les premiers magasins de Paris. Elle aura incensamment un fort beau choix de *CHAPEAUX* de paille d'Italie, paille anglaise, à l'italienne et autres, à des prix très-avantageux. 624

#### ( ) BELLE VENTE DE MEUBLES.

Vendredi, 4 mai 1832, à deux heures précises de relevée, le sieur Mathieu Ubachs, cessant son commerce établi au Grand Café, place du Spectacle, à Liège, y fera vendre par le ministère du notaire DELVAUX, tout son beau mobilier, consistant en 150 chaises et fauteuils bourrés en crin, 45 tables rondes, carées et à coulisse, table à jeu, 45 commodes, dont plusieurs avec tablettes en marbres, 6 canapés bourrés en crin, 15 bois de lit, 6 toilettes, quantité de lavabos et de tables de nuit, six secrétaires, deux bureaux et un buffet.

Tous ces MEUBLES sont en acajou du dernier goût et tout neufs.

20 Belles glaces ou miroirs encadrés en acajou dont un haut d'une aune 65 centiaunes et large d'une aune 9 centiaunes, 45 beaux matelats, quantité de paillages, 6 beaux poêles, belles pendules, bureaux, buffets, comptoirs, une pompe à bière, quinquets, lances astrales, couvertures en laine, drap de lit, oreillers, traversins, linge de table; quantité de bois de lit, gaderobles, chaises, tables, le tout en chêne et en bois blanc, batterie de cuisine.

Trois pièces de Bordeaux St-Julien, cinq pièces environ St-Emillon en bouteilles, vins de Bourgogne, punch et autres liqueurs et généralement tout son mobilier, dont le détail serait trop long. Argent comptant.

Les personnes qui pourraient avoir des prétentions contre ledit UBACHS, doivent s'adresser audit notaire avant la vente.

#### ( ) VENTE DE MEUBLES POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Aujourd'hui jeudi, à 2 heures, le notaire DUSART vendra aux Halles de Drapiers, divers meubles et notamment secrétaires, tables, chaises, gravures, miroirs, le bel ouvrage de l'*Encyclopédie* en 188 volumes, etc.

#### Vente de Beurre et de Viande salée

Qui aura lieu vendredi prochain, 4 courant, à 3 heures de relevée, à la salle de vente de A. DUVIVIER, rue Velbruck, en vertu d'un ordre ministériel en date du 26 avril dernier, n° 2702, consistant en 200 kil. de viande salée, de même que 340 kil. de beurre de provision. Argent comptant. 623

#### ( ) VENTE DÉFINITIVE.

Samedi, 12 mai 1832, à 9 heures du matin, au bureau de M. le juge de paix BOUHY, il sera VENDU aux enchères, une bonne MAISON, cotée 542, sise à Liège, rue St-Séverin, sur la mise à prix de 4210 fls. 50 cents. Plus une RENTE de 240 fls. Bbt. Liège, constituée à 3 pour cent, due par M. DE BEHR-PIRARD, à Hodimont, sur la mise à prix de 3590 fls. P-B. S'adresser au notaire DELEXHY, à Liège.

#### AVIS POUR SURENCHÉRIR.

On fait savoir que, par acte passé devant M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, le 30 avril 1832, il a été adjugé, savoir: 1° 348 perches 94 aunes de terre et prairie, à Hermée, pour 3100 fls.; 2° Une pièce de pré en Droixhe, commune de Grivegnée, pour 1280 fls.; 3° 10 perches 90 aunes de jardin à Beine, pour 160 fls.; 4° Une maison rue de l'Ange, Hors-Château, cotée 219, pour 500 fls.; 5° une rente de 20 fls.; 84 cents, au capital de 591 fls. 58 cents, due par M. Vlecken, de Liège, pour 500 fls.; 6° une de 68 fls. 92 cents, au capital de 2297 fls. 43 cents, due par les demoiselles Delhousse, pour 1300 fls.; 7° une de 25 fls. 27 cents, due par Herman Mulkay, du faubourg St-Léonard, pour 470 fls.; 8° une de 29 fls. 76 cents, due par Jean Horion, de Beine, pour 560 fls.; 9° une de 11 fls. 48 cents, due par Daniel Wathar, pour 155 fls.; 10° et une aussi de 11 fls. 48 cents, due par André Chalan, pour 105 fls.

Et que dans les dix jours de la vente on peut surenchérir d'un dixième. S'adresser audit notaire DUSART.

#### AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Les syndics définitifs à la faillite de J. J. Rigaux, ouverte à Verviers, donnent avis:

Que la maison n° 625, située place Verte, à Verviers, occupée par le notaire LYS, a été adjugée au prix de douze mille cinq cents florins.

Que la ferme, située à Couchay, commune de Henri-Chapelle, mesurant 8 bonniers 6 perches 49 aunes; dont le fermage annuel est de 304 fl. 76 c., a été adjugée au prix de cinq mille florins.

Que la ferme située el Coulée, commune de Henri Chapelle, mesurant 4 bonniers 35 perches, dont le fermage annuel est de 127 fl. 96 cents, a été adjugée au prix de deux mille cent florins.

Que la maison n° 340, avec écurie et petit bâtiment derrière, situés à Enival, tenant à l'église, a été adjugée au prix du dix-huit cent vingt-cinq florins.

On peut surenchérir d'un vingtième du prix sur chacun desdits lots, en faisant déclaration devant le notaire LYS, à Verviers, jusqu'au trois mai inclusivement. 553

( ) Mardi 15 de ce mois, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE procédera par devant M. Chokier, juge de paix, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, à la VENTE aux enchères des BIENS dont la désignation suit, situés à Liège, Chaussée Vivegnis, savoir:

Premier lot. — Un jardin de 17 perches 43 aunes et un vignoble même contenance, tenant d'un côté à Chaumont, de l'autre à M. Desprez.

Deuxième lot. — Une Maison avec jardin, n° 373, détenue par François Chaumont.

Troisième lot. — Une maison occupée par Henri Balas et une autre occupée par la veuve Joiris, avec jardin derrière, sous le n° sus indiqué.

Aux conditions que l'on peut voir chez M. le juge de paix et chez le notaire.

AVIS de M.M. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise dans la France et dans l'étranger le Paraguay Roux, spécifique contre les maux de dents, puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres de l'Europe, assurent sa supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay Roux et placé sur une dent malade pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée par toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, et par des milliers de consommateurs qui pourraient l'attester, s'il avait encore besoin de preuves.

Le dépôt est chez GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Île, n° 32, à Liège, qui vend de même le savon onctueux d'Aubril, précieux pour la barbe; crème balsamique de sir Grenonck; eau de Botot pour les dents; poudre de Charlard, vinaigre de Bully; extrait de Portugal de Houbigant-Chardin; eau véritable de Ninon de l'Enclos; savon Démarson; et une infinité d'articles précieux pour la toilette.

Au n° 602, rue Féronstrée, on cherche un REMPLAÇANT pour la milice. 626

A VENDRE d'occasion un PIANO à six octaves et quatre pédales. Cet instrument, qui est en très-bon état, et assés beau pour être placé dans un salon.

A VENDRE également un PIANO d'Erard, à cinq octaves. S'adresser rue St-Hubert, n° 587. 625

A VENDRE à des conditions avantageuses, une MAISON propre au commerce. S'adresser rue Souverain-Pont n° 596, ou chez le notaire PAQUE, même rue. 617

A LOUER dès-à-présent, une belle MAISON de campagne, située à Sclessin, commune d'Ougrée, avec remises, écuries, jardins anglais et légumes, etc., etc. S'adresser à M. RICHARD LAMARCHE. 573

( ) A VENDRE ou à LOUER pour en jouir dès-à-présent une belle MAISON, bâtie à neuf, avec porte cochère, salon et plusieurs pièces au rez-de-chaussée, cour et un petit jardin, située quai de la Sauvenière, cotée 9, à proximité du quai d'Avroy. S'adresser pour connaître les prix et conditions, à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence, ou à M. PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont.

Jolie MAISON à LOUER pour la Saint-Jean prochain, sise rue Basse-Sauvenière, n° 841. S'adresser rue Haute-Sauvenière, n° 855. 580

QUARTIER garni ou non à LOUER, sur la Batte, n° 1093

A LOUER toute entière ou en partie une MAISON, rue Hors-Château, n° 491. S'adresser même rue, n° 481. 624

A VENDRE, à RENDRE ou à LOUER une MAISON rue Entre-deux-Ponts, n° 594. S'adresser n° 907, même rue. 615

A LOUER une MAISON propre à tout commerce, faubourg Ste. Walburge, n° 214, composée de trois places au rez-de-chaussée, deux chambres au 1<sup>er</sup>, un grenier, avec cour et jardin. S'adresser même faubourg, n° 213. 599

( ) Une CUISINIÈRE connaissant parfaitement son état; peut s'adresser au bureau de cette feuille.

On cherche une SERVANTE, pour la campagne, munie de bons certificats, sachant faire le pain et la cuisine. S'adresser faubourg Ste. Marguerite, n° 69. 614

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser, rue Souverain-Pont, n° 582.

On demande une FILLE de Quartier, n° 442, derr. le Palais.

#### GALOCES DE GOMME ÉLASTIQUE.

Ces galoches réunissent toutes les qualités désirables comme chaussure d'hiver, et sont parfaitement imperméables. Par leur élasticité, elles ne gênent aucunement le mouvement du pied, et comme elles se prêtent dans tous les sens, selon la forme des souliers ou leurs bottes, et qu'elles sont très-douces et minces, elles n'augmentent qu'insensiblement le volume du pied. La vibration, qui est propre à cette matière, empêche absolument le pied de glisser sur la neige et même sur la glace la plus unie. Elles ont encore l'avantage d'être très-durables, cédant aux obstacles que le pied rencontre en marchant, tandis qu'une semelle dure et raide doit s'user par la friction. Le seul dépôt est chez GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Île, n° 32.

#### COMMERCE.

Fonds anglais du 28 avril. — Consol., 85 0/0.

Bourse d'Anvers du 1<sup>er</sup> mai. — Changes.

	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 1/2 av.		
Londres.	40 1/7	A 40 1/4	A
Paris.	pair	P 5 1/8 p	A 7 1/8
Francfort.	35 7/8	N 00 00/00	35 1/2
Hambourg.	35 5/16	A 35 1/16	P
Escompte 0 0/0			

Effets publics. — Métalliques, 89 1/4 P. — Lots 373 0/0 P. — Napolitains, 76 0/0 P. — Guebard 00 00/00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0 00 0. — Idem Amsterdam, 50 1/2 1/8 00 0. — Anglo Danois, 67 0/0 A. — Lots de Pologne 97 1/2. — Anglo Brésiliens, 48 0/0 P. — Emprunt romain, 78 1/2 0. — Emprunt belge de 12 millions, 98 0/0 00 0; idem de 10 millions, 94 00 0/0 A; idem de 24 millions, 76 3/4 5/8 A.

Bourse de Bruxelles, du 30 avril. — Emprunt de 42 millions, intérêt 5, 98 0/0 0. — Emprunt de 40 millions, sans intérêt, 94 0/0 A. — Emprunt de 24 millions, 77.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.